

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

Saint-Nom, le 25 octobre 2009

Madame, Monsieur,

Le Conseil de l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fontaine vous informe que l'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 27 novembre 2009, de 19h30 à 22h30, à la Mairie de Saint Nom la Bretèche

Nous vous prions d'être présents dès 19 h 30, l'emploi du temps sera en effet très chargé et la salle doit être libérée à 22 h 30.

Si vous ne pouvez pas être présent, faites-vous représenter en utilisant le pouvoir joint en annexe à cette convocation.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2008 au 30/09/2009 et projets 2009/2010
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2009
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Questions - Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Ces sujets doivent donc nous parvenir avant le 19 novembre 2009. Ils ne sont pas soumis à un vote.
7. Fin de l'Assemblée Générale : s'il reste du temps, questions - réponses libres, hors A.G.

Pour les utilisateurs du Pouvoir (annexe)

Afin de faciliter l'exécution de vos directives et pour éviter des contestations ultérieures, nous vous suggérons de cocher, sur votre pouvoir, la réponse que vous donnez à chaque motion. Si vous ne donnez pas de réponse, votre mandataire votera pour vous.

Règle de décompte des votes

Une certaine ambiguïté a régné dans le passé sur la façon de décompter les votes. La loi SRU du 13 décembre 2000, par son article 81-7, a clarifié ce point en précisant que, dans les copropriétés, la majorité se calcule sur les millièmes ayant voté POUR ou CONTRE. Le Conseil Syndical précise donc qu'à l'avenir seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité pour une décision.

Maurice GUINAMARD
Président du Conseil Syndical
01 34 62 80 02
mauriceguinamard@free.fr

1. Généralités et rappels

Utilisation des appareils de jardin à moteur :

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14h à 19 h 30

- les samedis non fériés de 9 h 00 à 12 h et de 15h à 19 h

- les jours fériés hors dimanche de 10 h 00 à 12 h

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.

Dépôt des poubelles et végétaux :

Pour l'agrément de tous, nous rappelons que les poubelles et les végétaux doivent être déposés sur les trottoirs au plus tôt la veille du ramassage, à 18h00.

Il est par ailleurs de plus en plus fréquent que les sacs poubelles soient déchiquetés par les chats, les chiens et les oiseaux. Ceci a pour conséquence des détritiques jonchant les trottoirs et chaussées. La propreté et le standing du domaine sont donc mis à mal. Pour éviter ce désagrément nous suggérons aux résidents d'utiliser des poubelles rigides munies d'un couvercle.

Entretien des constructions :

En 2008/2009, de nombreux propriétaires ont fait procéder au nettoyage de leurs toitures et façades. Il reste encore quelques maisons non encore traitées. Le Conseil Syndical enverra des relances aux propriétaires non en règle (voir article 10 du Cahier des Charges).

Tennis :

Afin de préserver durablement le revêtement des courts qui vient d'être refait, il est demandé aux joueurs de porter des chaussures de tennis dont les semelles ne laissent pas de trace au sol. D'autre part, l'usage de tricycles, voitures à pédales (fait malheureusement constaté), rollers, etc. est de nature à détériorer le revêtement et est interdit sur les courts.

Adresses mail des copropriétaires :

La communication du Conseil Syndical vers les copropriétaires se fait de plus en plus par mail en raison de sa plus grande efficacité (exemples : informations sur la piscine, sur d'éventuelles pannes d'éclairage, sur les problèmes de vol ou de sécurité ...)

L'envoi des documents officiels des Assemblées Générales se fait aussi par mail, mais une copie papier peut toujours être obtenue en plus, chez le Président du Conseil Syndical.

Il est également rappelé que le fichier des propriétaires détenu par le Conseil Syndical est strictement confidentiel.

Il est donc souhaitable que les douze copropriétaires n'ayant pas encore donné au Conseil Syndical leur adresse mail puissent le faire, dans leur propre intérêt.

Adresse du site Internet du Domaine:

Il est rappelé que le site du Domaine de la Fontaine, qui est géré par Michel Harrois, permet de consulter :

- les convocations et les comptes-rendus de toutes les assemblées générales depuis 2003
- les Statuts de l'Association Syndicale et le Cahier des Charges
- le carnet d'entretien du Domaine

Le lien vers le site est : www.harrois.com/domainedelafontaine

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

2. Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2008/2009 et projets 2009/2010

Tennis

Réalisation 2008/2009

- Rénovation des deux courts (44 917€) comprenant :
 - Remise à neuf des surfaces en Porosouple ;
 - Remplacement du grillage ;
 - Remplacement de cinq poteaux ;
 - Peinture des poteaux en vert ;
 - Remplacement des filets et des régulateurs.
 - Remplacement du tableau de réservation
 - Réfection de l'accès aux tennis
- Entretien des bancs.

Prévisions 2009/2010

- Achat d'un filet et de deux sangles de filet.

Piscine

Saison 2008/2009

Fréquentation en hausse par rapport à la saison précédente

SAISON 2006	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	311	1663	2099	437	538	5048
Moyenne jour	16	57	68	14	22	38
Maximum du mois	45	182	232	68	72	
Coût d'une entrée						9,82 €
SAISON 2007	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	318	938	864	981	378	3479
Moyenne jour	23	32	29	32	17	27
Maximum du mois	60	114	129	125	72	
Coût d'une entrée						11,54 €
SAISON 2008	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	842	1217	1362	991	330	4742
Moyenne jour	38	41	44	32	16	36
Maximum du mois	155	122	141	170	41	
Coût d'une entrée						10,56 €
SAISON 2009	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	686	1191	1369	1406	373	5025
Moyenne jour	43	40	44	48	20	39
Maximum du mois	167	120	171	97	63	
Coût d'une entrée						9.56 €

Quelques interventions :

- Remplacement du disjoncteur et du différentiel H.S. avant l'ouverture : coût 5 512 €
- Arrêt de la filtration suite à court-circuit contacteur : 1 jour de fermeture, coût 438 €

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

- Court-circuit sur une résistance du réchauffeur grand bain : coût intervention 213 €
- Démoussage du toit : 620€
- Peinture des bancs (en même temps que ceux des tennis)

1 jour de fermeture (jeudi 28 août) en raison d'un problème de planning.

Rappel : La piscine n'est pas surveillée

Les pompiers sont employés par l'A.S.L. en tant qu'Agents d'Hygiène et de Sécurité. Leur mission ne prévoit pas la surveillance de la baignade. Ils n'ont d'ailleurs pas la qualification exigée pour cela.

Leur mission est la suivante :

- Faire appliquer le règlement intérieur, et notamment le contrôle des entrées (port du bracelet obligatoire) ;
- Contrôler deux fois par jour la qualité de l'eau et procéder aux ajustements si nécessaire ;
- Effectuer le nettoyage des bassins ;
- S'assurer du bon fonctionnement des installations ;
- Effectuer quotidiennement le nettoyage des locaux.

La baignade n'étant pas surveillée, nous vous rappelons un point important, l'article 2 du règlement intérieur :

- Les personnes majeures accèdent à la piscine sous leur entière responsabilité.
- Les enfants mineurs sont toujours placés sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus).

Prévisions 2009/2010

Prévisions d'ouverture : Samedi 15 mai 2010 - dimanche 19 septembre 2010.

Du 15 au 31 mai : 12h30 - 20h00 (tous les jours).

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 19 sept: 12h00 - 20h00 (du lundi au vendredi)
11h00 - 19h00 (samedis, dimanches et jours fériés).

A prévoir :

- Achat d'une résistance pour le réchauffeur du grand bain : coût 2 230 €
- Remplacement de la tête d'une pompe doseuse de chlore : coût 300 €
- **La rénovation des vestiaires/douches coût 50 000 € à 60 000 € (en attente des devis) – Voir Motion G.**

Peintures

Réalisation 2008/2009 : Entretien des bancs des placettes (lasure).

Prévisions 2009/2010 : Pas de travaux prévus.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

Espaces verts

Réalisations 2008/2009

Les travaux d'élagage prévus au budget ont été réalisés :

- Place Paul Verlaine, élagage du chêne et taille des 2 aulnes,
- Tennis, élagage d'un cerisier, de 2 érables et d'un marronnier,
- Piscine, taille douce du bouleau à côté du local piscine, élagage des platanes environ 60 cm plus court que la dernière fois,
- Place Guillaume Apollinaire, taille douce de 2 prunus et étêtage de 2 aulnes.

Prévisions 2009/2010

Le contrat de maintenance annuel 2009/2010 sera révisé au niveau de l'inflation (la société Del Pozo a appliqué depuis toujours des augmentations sensiblement voisines de l'inflation).

En ce qui concerne les travaux d'élagage, le Conseil syndical a dû arbitrer entre l'élagage des arbres de la rue Jules Laforgue et le remplacement des thuyas de la haie côté ouest des tennis qui sont atteints d'une maladie commune dans notre région qui les fait mourir inéluctablement. Compte tenu du coût respectif de ces travaux, leur réalisation simultanée en 2009/2010 aboutirait à multiplier par presque 4 le budget espaces verts. L'élagage des arbres de la rue Jules Laforgue ayant été effectué en novembre 2005, le Conseil a considéré qu'il pouvait être repoussé d'un an.

En conséquence, l'élagage et les travaux divers prévus pour 2009/2010 sont budgétés pour 8.000 € , en doublement par rapport aux années précédentes, et concernent :

- le remplacement de la haie de thuyas côté ouest des tennis par des cyprès de Leyland, beaucoup plus résistants, sur une longueur de 43 ml, pour un coût TTC de 5.060 €.
- l'élagage dès cet automne des arbres autour des tennis afin d'éviter que leurs feuilles ne viennent abîmer le revêtement qui va être refait au fond des courts (à la charge de l'entreprise l'ayant réalisé).
- L'élagage de quelques arbres autour de la piscine, l'abattage de l'arbre de Judée à l'entrée de la piscine car il est mort, ainsi que l'élagage d'un orme rue Colette, en bordure du petit parking à droite de la rue après la rue Paul Verlaine

L'élagage des arbres de la rue Jules Laforgue en 2010/2011 conduira donc à un budget au même niveau que celui proposé pour cette année.

Eclairage des rues

Le contrat d'entretien de l'éclairage des rues reste confié à la société SPCE Choron.

Les cartes électroniques situées en haut des lampadaires commencent à se corroder. 7 ont dû être remplacées cette année, ainsi que 2 contacteurs - pour une dépense de 1 300 €. En outre, ces parties hautes des lampadaires sont parfois habitées de nids d'oiseaux, ce qui peut être la source d'échauffements et donc de pannes.

Le nettoyage annuel des lampadaires dans le cadre forfaitaire du contrat d'entretien est prévu prochainement.

Une panne générale d'éclairage (sauf rue Daudet) est intervenue dans la nuit du 8 au 9 octobre. Elle était due à un court-circuit à l'intérieur d'un pied de lampadaire – ce qui a nécessité 2 jours de recherche de panne.

Compte tenu de ce qui précède, nous prévoyons une augmentation sensible du budget « remplacement de matériel d'éclairage » pour l'an prochain.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

Gros travaux de voirie

Après Appel d'Offres, les travaux de voirie votés lors de l'AG du 17 juin 2008 (motion 3) ont été réalisés par la société Guillo en avril et mai 2009. Des reprises et finitions (pontage des fissures, application de bitume et gravillons sur les zones très fissurées) sont intervenues en août et septembre.

Les travaux de voirie et les prestations de contrôle du Bureau d'Etudes ont été réalisés pour un montant total TTC de 173 870 €, soit un montant inférieur de 24% par rapport au budget voté (228 000 €).

On ne sait pas encore quand la réception provisoire va être prononcée (en attente des travaux de fin de chantier). En principe, elle devrait intervenir en novembre.

Point sur la cession de l'abreuvoir à la commune

Par lettre du 12 janvier 2009, l'ASL a proposé à la Mairie, comme ses statuts l'y autorisent, de céder à la commune la propriété de l'abreuvoir.

Par lettre du 4 juin 2009, Madame Wajsblat a répondu que « concernant la régularisation de la cession de la parcelle de l'abreuvoir, Maître Tyl, en charge du dossier, ne manquera pas de prendre contact rapidement avec vous pour mener à bien ce dossier ».

Point sur les travaux de l'abreuvoir par la Mairie

La Mairie a débuté les travaux de curage et de réfection des berges (avec l'autorisation de notre ASL) début juillet par la vidange de l'abreuvoir.

En fait, les travaux de curage ayant été extrêmement laborieux, la réfection des berges n'est toujours pas terminée. A la demande de plusieurs riverains, le Conseil Syndical a envoyé à la Mairie une lettre datée du 30 septembre lui faisant part de ses craintes que l'assèchement prolongé de l'abreuvoir ne soit à l'origine de désordres au niveau des fondations des maisons avoisinantes.

La Mairie, dans sa réponse, estime que sa responsabilité ne peut être engagée dans des dommages qui seraient constatés après ces travaux, la vidange périodique de l'abreuvoir étant nécessaire afin d'entretenir cet ouvrage (curage, réparation des berges). La Mairie fait remarquer que la réparation des berges était au contraire nécessaire afin de prévenir des infiltrations et variations de niveau dont l'incidence serait beaucoup plus néfaste sur les terrains riverains.

Versement des charges

Les charges sont dues trimestriellement, le 10 du premier mois de chaque trimestre. Il n'y a pas d'autre appel de charges que celui inclus dans le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire.

Au 30 septembre, date de la clôture des comptes, tous les copropriétaires sont à jour de leurs charges.

Pour simplifier la gestion des règlements,

il est souhaitable que les propriétaires optent pour le prélèvement automatique . Un formulaire est disponible

- auprès de M. Guinamard 01.34.62.80.02
- sur le site www.harrois.com/domainedelafontaine à la rubrique **Formulaires**

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

3. COMPTE D'EXPLOITATION	Réel	Budget	Réel	Budget
	2007-2008	2008-2009	2008-2009	2009-2010
PRODUITS				
Total "charges collectées "	109 200	109 200	109 200	117 000
Plus values latentes + produits financiers	13 340	7 200	8 156	4 700
Autres ressources	160			
TOTAL PRODUITS	122 700	116 400	117 356	121 700
CHARGES D'EXPLOITATION				
Administration générale				
Coûts Assemblées Générales	1 516	1 200	321	350
Assurance Responsabilité Civile	997	1 000	1 053	1 100
Taxe Foncière + Taxe Habitation	3 470	3 560	3 502	3 600
Téléphone, fournitures & frais divers	81	160	98	160
Total administration générale	6 064	5 920	4 974	5 210
Terrain & voirie				
Contrat d'entretien des espaces verts	13 599	13 800	13 802	14 200
Plantations élagages	2 564	3 480	3 080	8 100
Electricité pour l'éclairage	3 408	2 800	2 390	2 600
Entretien éclairage et mobilier	6 249	4 600	6 246	4 700
Entretien voirie (sablage, balayage...)	0	2 000	1 741	2 700
Total terrain & voirie	25 820	26 680	27 259	32 300
Entretien Tennis	765	42 780	44 917	240
Piscine & Club House				
Salaires et charges sociales des surveillants	29 387	29 000	27 938	28 747
Eau, électricité & téléphone	6 020	8 750	6 832	7 550
Entretien courant & analyses	6 986	8 000	6 161	6 700
Travaux et matériel pour piscine	8 292	7 550	8 932	9 300
Total piscine & Club House	50 685	53 300	49 863	52 297
Frais Financiers	13	0	70	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	83 347	128 680	127 083	90 047
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 353	-12 280	-9 727	31 653
Recettes / dépenses sur exercice antérieur				
Gros travaux				
Etude préalable routes	30 720			
Travaux routes	3 165	224 835	170 705	
Rénovation du Club House				60 000
Total gros travaux	33 885	224 835	170 705	60 000
Résultat net	5 468	-237 115	-180 432	-28 347

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

4. Bilan au 30/09/2009

ACTIF	Réel au 30/09/2009	PASSIF	Réel au 30/09/2009
Immobilisations Nettes	0	Apport initial et réserves	358 604
Cautions et acomptes		Cautions reçues (9 locataires)	720
Entretien lampadaires octobre- février 2010	563	Charges à payer	
Portefeuille Titres		Charges sociales à payer	4 912
Sicav / Société Générale	53 590	Taxes foncière & habitation	3 538
Banque		Piscine: eau, EDF & factures en cours	2 262
Livret A / Société Générale	76 500	Travaux routes, entreprise Guillo	25 280
Compte à terme / Société Générale	55 000	Travaux routes, Iris Conseil	10 659
Compte sur Livret / Société Générale	40 047	Salle pour AG du 27/11/2009	300
Compte de dépôt / Société Générale	669	Total charges à payer	46 951
Compte de dépôt / Crédit Lyonnais	14	Produits perçus d'avance (4 maisons)	840
Total banque	172 230		
Caisse	300		
Perte de l'exercice	180 432		
Total actif	407 115	Total passif	407 115

5. Motions soumises à l'approbation de l'AG du 27 novembre 2009

Majorité requise pour toutes les motions présentées à cette AG:

voir article DIX paragr. 1 des statuts : « Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les propriétaires présents ou représentés »

Rappel de la précision donnée en page 1 de cette convocation : seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité.

Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Motion B. Rapport financier

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Explications : voir le Compte d'Exploitation 2008/2009 et le Bilan au 30-09-2009

Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation de la perte d'exploitation de 2008/2009 (180 432 €) en diminution de nos réserves ?

Motion D. Budget prévisionnel 2009/2010

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation (hors travaux de rénovation des locaux de la piscine) 2009/2010 ci-joint ?

Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2009/2010)

Motion E. Charges Trimestrielles

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 230 € par trimestre pour les échéances de l'année 2010 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

Explications : Les charges étaient restées stables à 210 € par trimestre depuis 6 ans. Il est aujourd'hui raisonnable de les porter à 230 € en prévision des travaux à venir (local piscine...). Cette augmentation ne représente que 9.5% d'augmentation pour 6 ans, soit 1.5 % par an (inférieur à l'inflation moyenne sur cette période)

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

Motions F1, F2 et F3 : Election de 3 Membres du Conseil Syndical / Appel à candidatures

Question : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 3 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

Explications : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Pascale GAULTIER	2007	2010	
Maurice GUINAMARD	2006	2009	se représente – poste 1 à pourvoir
Jacques HAUDEVILLE	2006	2009	se représente – poste 2 à pourvoir
Henri PFAHL	2008	2011	
Marc PROVENCE	2008	2011	
Michel ROGER	2007	2010	Démissionne pour des raisons personnelles - poste 3 à pourvoir

Motion G, présentée par le Conseil Syndical : Rénovation des locaux de la piscine

Explications :

Les locaux de la piscine ont aujourd'hui 26 ans. Aucun entretien majeur n'a été effectué à ce jour. Depuis quelques années des opérations « cache misère » sont effectuées. A la fin de cette saison le carrelage de la cabine douche dames est partiellement tombé. L'humidité a envahi certains cloisons. Le carrelage du pédiluve est à bout de course. Nous pensons donc que l'heure de la rénovation a sonné.

Cette rénovation consisterait à remplacer l'ensemble des carrelages sols et murs des vestiaires, des douches, des WC, du sas d'entrée et du pédiluve. Le carrelage des murs serait monté jusqu'au plafond. Les cloisons abîmées par l'humidité seraient remplacées par des matériaux hydrofuges. Les bâtis de porte, fortement rouillés à leur base, seraient coupés à la base et scellés dans du béton remontant jusqu'au niveau de la plinthe en carrelage. Les plafonds, les portes et les vasisas seraient repeints.

Question : L'assemblée générale ordinaire accepte-t-elle le projet de rénovation des locaux de la piscine pour un montant maximum de 60 000 € (en attente des devis) ?

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

Motion DUPIN : Construction d'une véranda côté jardin – maison de type « frêne »

Explications : D'une dimension de 3,35 m sur 5,80 m - soit une superficie inférieure à 20 m², la véranda sera construite sur un muret en briques de Vaugirard, avec une structure en acier style Napoléon III, et une couverture mixte zinc-verre d'une hauteur de 2,80m.

Plans : voir ci-après

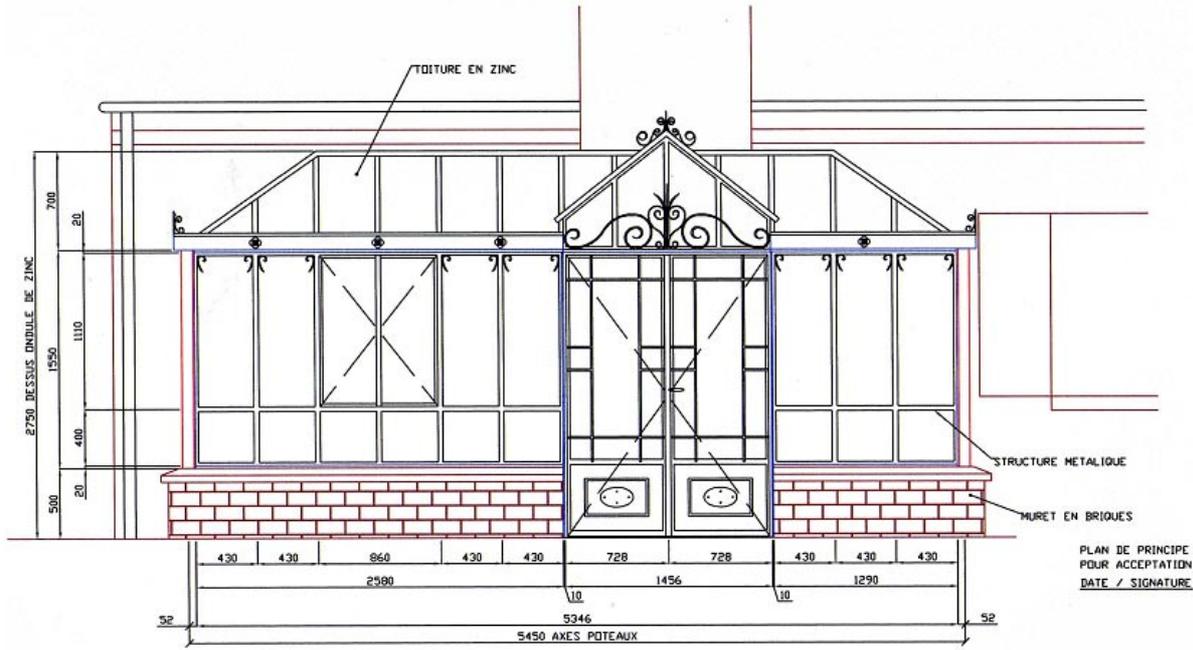
Bien que les 4 riverains (9 et 13, Laforgues et 17 et 19, Abreuvoir) n'aient pas de vue directe sur la véranda, un accord leur a été demandé par M. Dupin. Accord reçu de M. Dupont – 19, Abreuvoir. M. Dupin relancera les 3 autres riverains pour obtenir leur accord.

Un accord de l'AG ne dispensera pas le propriétaire d'obtenir l'accord administratif de la mairie (dépôt d'une simple « déclaration préalable », la surface de la véranda étant inférieure à 20m² puis décision de non-opposition de la mairie)

Question : L'assemblée générale accepte-t-elle l'ajout d'une véranda sur la façade sud-est (non visible de la rue) dans une maison de type Frêne, au 11, rue Jules Laforgue ?



DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009



FACADE
 -FENETRE OUVERTURE INTERIEUR
 -PORTE OUVERTURE INTERIEUR

REF:M.DUPIN		
TITRE: FACADE		
ECH:1/30	DATE:12/10/09	DESSINATEUR M.SOUVERAIN
SARL HAGER Route de Vendôme 41360 SAVIGNY SUR BRAYE		N°001

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

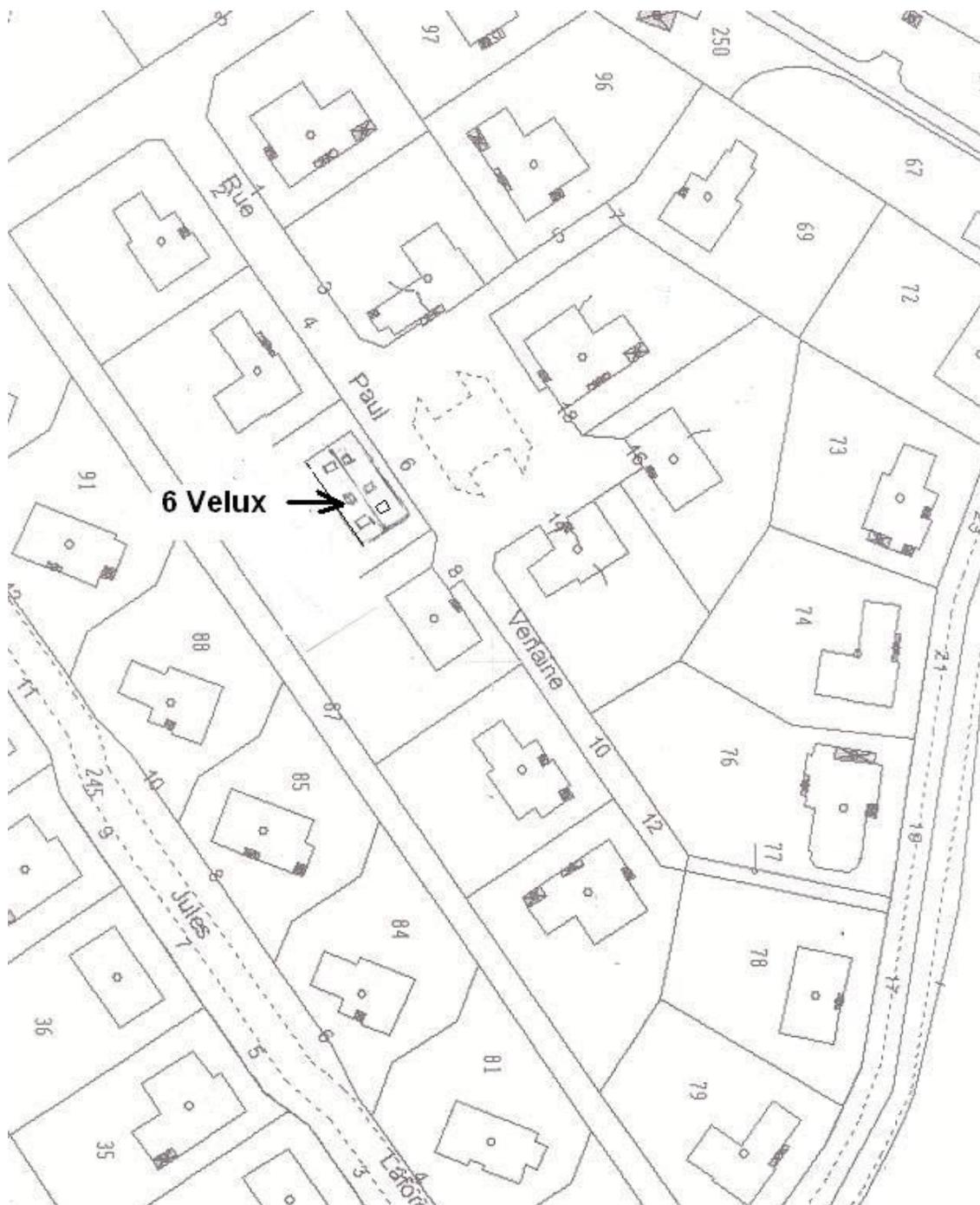
Motion MOUGIN – LEGRAND : Pose de vélux au niveau des combles (3 côté rue et 3 côté jardin)

Explications : voir plans ci-après.

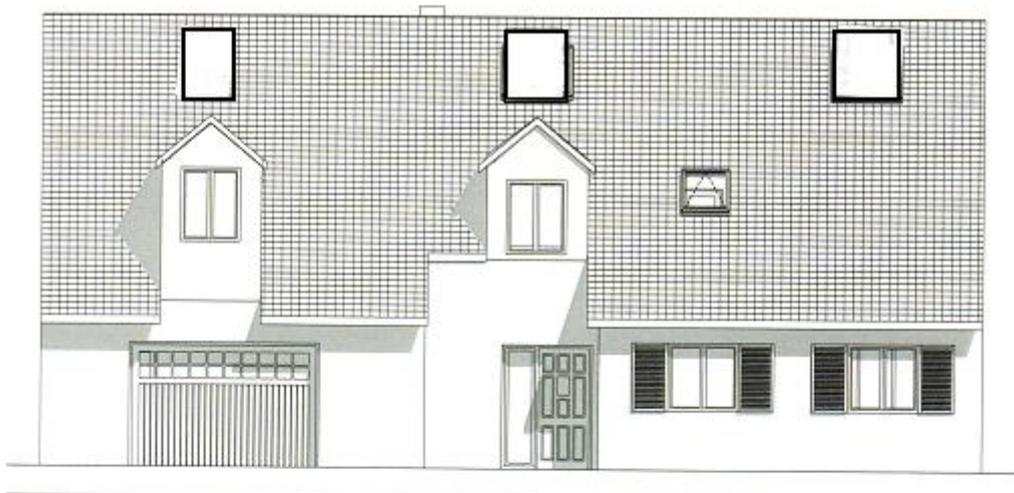
Les 5 propriétaires de la place P. Verlaine ayant une vue partielle sur ces vélux ont donné leur accord (MM Martineau, Young, Roger, Chavelas et Haudeville).

Un accord de l'AG ne dispensera pas le propriétaire d'obtenir l'accord administratif de la mairie (dépôt d'une « déclaration préalable » puis décision de non-opposition de la mairie)

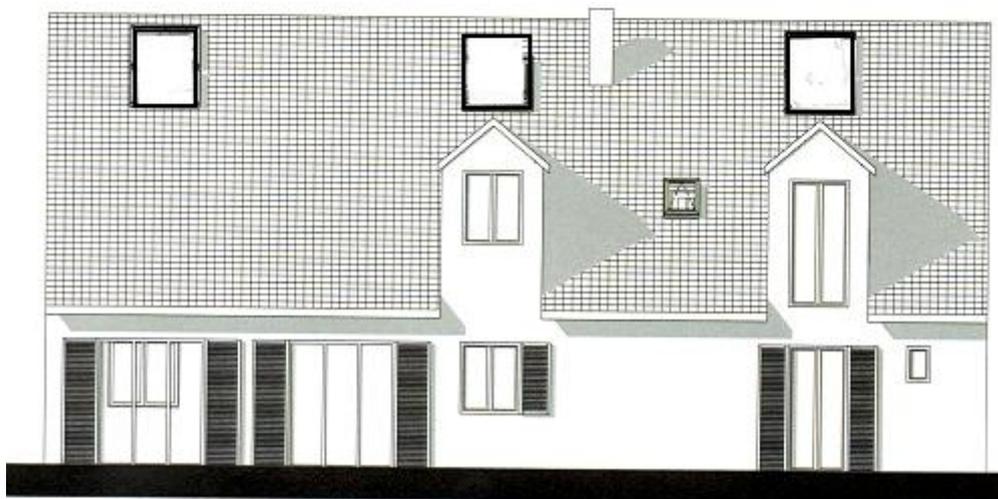
Question : L'assemblée générale accepte-t-elle la pose de 3 vélux côté rue et 3 vélux côté jardin dans une maison de type « oranger » au n°6 rue Paul Verlaine, lot n°85, MOUGIN LEGRAND ?.



DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009



Création de 3 châssis de toiture
de dimensions 78 x 118 cm



DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

Motion SORNICLE : Pose d'un vélux au 1^{er} étage côté jardin

Explications : voir plans ci-après.

Ce vélux n'est pas visible depuis la rue Colette.

Accord obtenu des 2 voisins (MM Desvoyes et Jonhson).

Un accord de l'AG ne dispensera pas le propriétaire d'obtenir l'accord administratif de la mairie (dépôt d'une « déclaration préalable » puis décision de non-opposition de la mairie)

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle la création d'une fenêtre de toit au n° 8 rue Colette, lot n°127. M et Mme Sornicle?



DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 27 novembre 2009

